



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 5 août 2013, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 15 octobre 2013.

- **Règlement 2013-237 décrétant des travaux de décontamination de terrains municipaux et l'affectation de la somme de 428 997 \$ des soldes disponibles des règlements 2009-160, 2010-169 et 2012-212 en vue de financer une dépense de 428 997 \$. (décrétant l'emploi des deniers disponibles de 428 997 \$ provenant des emprunts contractés en vertu des règlements mentionnés à l'article 3 du règlement visé par la présente.**

Ce règlement d'emprunt 2013-237 entre en vigueur le 17 octobre 2013.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

**Pierre Rondeau**

Donné à Crabtree ce, 17 octobre 2013

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Pierre Rondeau**

Je soussigné(e), .....  
Nom  
....., secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **17 octobre 2013** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **17 octobre 2013**

.....  
*Pierre Rondeau*